

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 D 02152 Numéro SIREN : 820 024 230 Nom ou dénomination : 68 Ledru Rollin

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2023 sous le numéro de dépôt 70662

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

13 SEP. 2023

Sous le N° : 70662

SCI 68 LEDRU ROLLIN

S.C.I.

au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 30 RUE CAMBACERES

75008 PARIS

R.C.S : 820 024 230

~~CERTIFIE CONFORME~~
~~A L'ORIGINAL~~

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/07/2020

Le 29/07/2020,
à 09:00,

Les associés de la société **SCI 68 LEDRU ROLLIN**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents et représentés :

Monsieur ROMAIN BONNEAU, détenant 125 parts sociales,
Société IMMOBILIERE HERRMANN, représentée par HERRMANN THIERRY, détenant 250 parts sociales,
Monsieur YONI MARCIANO, détenant 250 parts sociales,
Monsieur JULIEN WEISS, détenant 125 parts sociales,
Monsieur CHARLY MARCIANO, détenant 250 parts sociales,

Total des parts présentes ou représentées : 1000 parts, sur les 1000 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur CHARLY MARCIANO, préside la séance en qualité de gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés et les récépissés postaux,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport d'activité du gérant,
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée générale sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **11 640,89** Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir un **bénéfice** de **11 640,89** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-30 681,64** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-19 040,75** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-19 040,75** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **11 640,89** Euros. Il passera ainsi de **-30 681,64** Euros, à la somme de **-19 040,75** Euros après affectation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

Les associés

SCI 68 LEDRU ROLLIN
S.C.I. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 30 RUE CAMBACERES

75008 PARIS
R.C.S : 820 024 230

~~CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL~~

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par l'article 41 du décret du 3 Juillet 1978.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **30 479,20** Euros, provenant essentiellement des locations de notre patrimoine immobilier.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **14 065,64** Euros, et les plus significatives sont les suivantes:

- Les autres achats et charges externes ressortent à **3 345,89** Euros au 31/12/2019 contre **5 431,04** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **626,00** Euros au 31/12/2019 contre **619,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **10 093,75** Euros au 31/12/2019 contre **10 093,75** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-4 772,67** Euros, contre **-5 121,82** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **11 640,89** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le **31/12/2019** fait ressortir un bénéfice de **11 640,89** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-30 681,64** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-19 040,75** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **11 640,89** Euros. Il passera ainsi de **-30 681,64** Euros, à la somme de **-19 040,75** Euros après affectation.

Nous allons maintenant vous présenter les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

La gérance

Désignation de l'entreprise				SCI 68 LEDRU ROLLIN				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise				30 RUE CAMBACERES 75008 PARIS							
SIRET				8 2 0 0 2 4 2 3 0 0 0 0 1 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2	
								Exercice N clos le		13/11/2019	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	285 000	030	36 366		248 634			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	285 000	048	36 366		248 634			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 006	070			1 006			
		Autres * (3)	072		074						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	14 280	086			14 280			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	15 286	098			15 286				
Total général (I + II)				110	300 286	112	36 366		263 920		
PASSIF								Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000			
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131						
	Report à nouveau				134			(30 682)			
	Résultat de l'exercice				136			11 641			
	Provisions réglementées				140						
Total I				142			(18 041)				
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			267 710			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	14 250		14 251			
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176			281 961				
Total général (I + II + III)				180			263 920				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD											

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SCI 68 LEDRU ROLLIN		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 13/11/2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
		(dont export et livraisons intracommunautaires)			30 479	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	30 479	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 066	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	16 414
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	4 773
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	11 641
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 641	314
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies I))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 41. undécies)	990		
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. e. decies)	992	Zone de développement prioritaire (44. sex. h. z)	993		
	Crédance due au report en arrière du déficit				346	350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
					352	11 641
Déficits						
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables *					360	11 641
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
					370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SCI 68 LEDRU ROLLIN										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	30	682	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																												
Déficits imputés		983	11	641	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																												
Déficits reportables		984	19	041																																																																																																																															
Déficits de l'exercice		960																																																																																																																																	
Total des déficits restant à reporter		970	19	041																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325																																																																																																																											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																											
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374																																																																																																																											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																																																																																																																											
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																											
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SCI 68 LEDRU ROLLIN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	30 479
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	30 479
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	3 346
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	3 346
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	27 133
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	27 133
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106. le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / /
Date de cessation			/ / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 2 0 0 2 4 2 3 0

Dénomination de l'entreprise

SCI 68 LEDRU ROLLIN

Adresse (voie)

30 RUE CAMBACERES

Code postal

75008

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	250
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination IMMOBILIERE HERRMANN
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 250
 Adresse : N° 16 Voie RUE DU 22 NOVEMBRE
 Code Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARCIANO Prénom(s) CHARLY
 Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 250
 Naissance: Date 28/09/1989 N° Département 91 Commune MASSY Pays
 Adresse : N° 92 Voie RUE BAUDIN
 Code Postal 92300 Commune LEVALLOIS-PERRET Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique MARCIANO Prénom(s) YONI
 Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 250
 Naissance: Date 18/12/1992 N° Département 91 Commune MASSY Pays
 Adresse : N° 2 Bis Voie RUE DES ANGLAIS
 Code Postal 91300 Commune MASSY Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

SCI 68 LEDRU ROLLIN

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2019

SIREN

8 2 0 0 2 4 2 3 0

Dénomination de l'entreprise

SCI 68 LEDRU ROLLIN

Adresse (voie)

30 RUE CAMBACERES

Code postal

75008

Ville

PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition X
 Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
 Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SCT 68 LEDRU ROLLIN
 30 RUE CABBACERES
 75008 PARIS
 Adresse du siège social:
 SIRET 8 2 0 0 2 4 2 3 0 0 0 0 1 4 Mél:
 Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:
 SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Location de terrains et d'autres biens immobiliers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit 0
 Bénéfice imposable à 15% Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
 2 Plus-values
 PV à long terme imposables à 15%
 PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
 Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
 Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: ACCESS CONSEIL 43 RUE DU GENERAL SARRAIL 94000 CRETEIL
 Nom et adresse du conseil:
 OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant: THIERRY HERMANN
 Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 10032020 Lieu: PARIS
 N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général de l'impôt)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
CHARLY MARCIANO	250						
92 RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS-PERRET							
YONI MARCIANO	250						
2 Bis RUE DES ANGLAIS 91300 MASSY							
JULIEN WEISS	125						
23 Bis AVENUE NIEL 75017 PARIS							
ROMAIN BONNEAU	125						
52 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS							
IMMOBILIERE HERRMANN	250						
16 RUE DU 22 NOVEMBRE 67000 STRASBOURG							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2020

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit

2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b
Total						

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	